

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2023_2_7

Convocation du 30 mars 2023

Le 6 avril 2023 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, M. Pierre BORREDON, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Pierre BALTENWECK
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à Mme Christine CALVO
Mme Cécile DOUELLE a donné procuration à Mme Lydie LAFON

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2023_2_7 : Subvention collègue Impernal de LUZECH

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme Marine SERIN professeur d'espagnol au collège l'Impernal à luzech prévoit d'organiser un voyage scolaire dans le cadre d'un projet interdisciplinaire « Sur les routes de l'exil ». Voyage programmé sur 3 jours avec visite de Collioure, randonnée et visite du Mémorial du Camp de Rivesaltes.

Pour l'aider à financer son projet, Mme SERIN sollicite une subvention exceptionnelle permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de 3ème qui participeront à ce voyage scolaire.

15 élèves participent à ce voyage scolaire et résident sur la commune de LUZECH

Afin de diminuer le coût pour les familles Luzechoises et d'encourager ce type d'initiatives, Monsieur le Maire propose :

- **d'attribuer** la somme de 300 € pour le voyage organisé par Mme SERIN professeur au collège l'Impernal de luzech ;
- **de verser** directement cette somme au collège l'Impernal;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune, au chapitre 65, article 65748

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **d'attribuer** la somme de 300 € pour le voyage organisé par Mme SERIN professeur au collège l'Impernal de luzech ;
- **de verser** directement cette somme au collège l'Impernal ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 de la Commune, au chapitre 65, article 65748

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
17	Présents : 13 Procurations : 3	Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

<p>REÇU EN PREFECTURE LE : 11/04/2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 11/04/2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>Le Maire,</p> <p>Monsieur Bernard PIASER</p>
---	--